

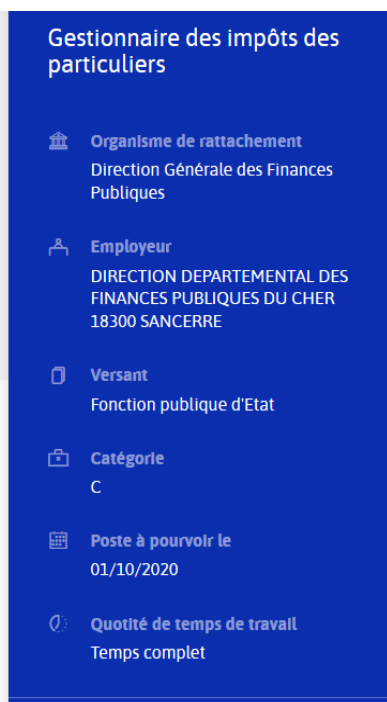


Voici le futur de la DDFIP : Des CDD à la place des fonctionnaires !

Comme nous l'avons dit, la DGFIP s'inscrit dans les attaques contre le statut, donc contre le service public. Le service public (sa neutralité, son indépendance, ...) est indissociable du statut qui protège aussi bien les personnels que les usagers contre l'arbitraire et les pressions en tout genre.

Le gouvernement par la loi de transformation de la fonction publique fait table rase des droits et garanties des fonctionnaires.

Prenez votre smartphone et tapez « *Place de l'emploi public recrutement Sancerre gestionnaire des impôts* »



Gestionnaire des Impôts des particuliers

Descriptif du poste

Vous travaillerez dans un service des impôts des particuliers-centre des impôts foncier de 9 personnes. Ce service est l'interlocuteur unique des particuliers pour les déclarations, les calculs, les réclamations, les paiements relatifs à l'impôt sur le revenu, aux impôts locaux ou à la contribution à l'audiovisuel public.

Vous réaliserez des tâches de gestion fiscale en respectant des procédures encadrées.

Au quotidien :

- vous accueillerez le public et l'accompagnerez dans ses démarches en ligne ;
- vous recevrez et exploiterez des déclarations fiscales dans le cadre de l'impôt sur le revenu et des impôts locaux (déclarations de revenus, mise à jour de la taxe d'habitation, ...) ;
- vous vous assurerez du paiement des droits et taxes dues par les contribuables ;
- vous viendrez en conseil, soutien et accompagnement des contribuables

Profil recherché

Baccalauréat ou première expérience professionnelle dans le domaine de la gestion.

Vous aimez exercer les métiers de la gestion (travaux administratifs), utiliser les nouvelles technologies de communication et travailler en équipe. Vous avez le sens des relations humaines et la volonté d'aider les contribuables.

- *Connaissances souhaitées : connaissances en gestion administrative.*
- *Savoir-faire souhaités : accueil du public, travail en équipe, respect des délais, recherche documentaire et réglementaire, bonne pratique des outils bureautiques, qualités rédactionnelles.*
- *Savoir-être requis : sens de la discrétion (*), rigueur, sens de la communication.*

(*) les fonctionnaires, eux sont tenus au secret professionnel et sanctionnables en cas de manquement.

Idem pour un recrutement sur la Trésorerie de Bourges-hôpitaux

Agent en charge de l'exécution de la dépense et de la recette des établissements publics de santé

Organisme de rattachement
Direction Générale des Finances Publiques

Employeur
DIRECTION DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DU CHER
18024 BOURGES cedex

Versant
Fonction publique d'Etat

Catégorie
C

Poste à pourvoir le
01/10/2020

Quotité de temps de travail
Temps complet

Agent en charge de la dépense et de la recette des établissements publics de santé

Descriptif du poste

Vous travaillerez dans une Trésorerie spécialisée composée d'un chef de service comptable, d'un inspecteur divisionnaire, de 3 inspecteurs, de 12 contrôleurs et de 4 agents.

La spécialisation des trésoreries dans le secteur hospitalier doit permettre de renforcer la qualité du service rendu au secteur hospitalier. L'objectif est de conforter le professionnalisme des équipes, ainsi que la fonction de conseil et d'expertise auprès des ordonnateurs hospitaliers et de leurs administrations de tutelle (direction générale de l'offre de soins et agence régionale de santé).

La Trésorerie spécialisée est chargée de la gestion budgétaire et comptable de 4 centres hospitaliers (2 à Bourges, CH Jacques Coeur et CH George Sand, un à Vierzon et un à St Amand Montrond et de l'EHPAD de Bellevue.

Vous réaliserez des tâches de gestion en respectant des procédures encadrées.

Au quotidien :

- vous encaisserez les recettes et assurerez le recouvrement des créances ;*
- vous contrôlerez et exécuterez le paiement des dépenses ;*
- vous tiendrez leurs comptes des établissements publics de santé et EHPAD;*
- vous assurerez l'accueil et l'information des usagers.*

Profil recherché

Baccalauréat ou première expérience professionnelle dans le domaine de la comptabilité.

La suite de l'annonce est quasiment identique à celle de Sancerre.

On apprend que les modes de recrutement redoutés sont aujourd'hui une réalité :

- recrutement d'un **agent C avec BAC** ou 1ere expérience professionnelle requise, alors que le baccalauréat est le diplôme nécessaire pour accéder à la catégorie B dans notre statut de fonctionnaire. Cela permettra de rémunérer un agent B comme un C !
- pas déplacement hors du service. Dans ces conditions, qui le forme, les collègues ?
- **CDD de 3 ans avec 3 mois d'essai**. Rien sur l'évolution de son salaire et son avenir !

S'agissant de Sancerre, site amené à disparaître dans les projets de l'administration, celle-ci refuse de recruter les agents en liste complémentaire du concours de catégorie C, et refuse les mutations des agents en attente pour le Cher.

La même logique s'applique sur Bourges-hôpitaux, l'administration n'est pas plus crédible. Nous sommes sur une précarisation des emplois publics.

Bienvenue dans cette nouvelle administration ou bientôt vont se côtoyer fonctionnaires et contractuels avec des congés, des rémunérations et des statuts différents. Il suffit de demander aux agents de La Poste pour vite comprendre les conséquences que cela engendre au quotidien. C'est la fin du statut et c'est aussi comme cela que tout a commencé à France Télécom.

L'indépendance et la neutralité du service public sont indissociables du statut.

Par la lutte collective, il nous faut reconquérir nos droits (droit à mutation, recrutement sur concours, rémunération basée sur la carrière, etc ...).